



Titre de séjour vie privée et familial

Par **ninokilitauri**, le **31/12/2013 à 13:39**

Bonjour,
Je voulais savoir si mon mari pouvait déposer un titre de séjour VPF. En 2012 mon mari a obtenu son master en genie civil, voulant renouveler son titre de séjour il s'est inscrit en licence mais la prefecture a refusé sa demande disant qu'il a fini ses études et qu'il doit rentrer chez lui. Il a obtenu un OQTF qui va expirer debut janvier. Nous avons fait un recours au TA qui a refusée sa demande. Je voulais savoir s'il peut demander un titre de séjour VPF selon le circulaire valls sachant qu'il a :
5 ans de présence en francern
On est marié depuis Aout 2013 et on peut prouver 18 mois de vie commune.
J'ai un titre de séjour salarié depuis 4 ans
Nous avons un enfant né en 2012 en francern
Il a une promesse d'Embauche de la part de l'entreprise ou il effectuait son stage de fin d'étude Master.
Pourriez vous nous dire svp quelles sont nos chances.
Merci pour votre aide.

Par **océan77**, le **01/01/2014 à 19:13**

Bonjour
Je ne pense pas qu'il rentre dans les critères de la circulaire car cette dernière exige 5ans irrégulière en France et d'après ce que tu dit ton mari était étudiant donc il était régulier en France et sa change la donnern
Cdt

Par **ninokilitauri**, le **02/01/2014 à 09:32**

Bonjour
Merci bcp pour votre réponse.

Par **océan77**, le **02/01/2014** à **10:40**

De rienrnBonne chance dans vos démarches

Par **ninokilitauri**, le **06/01/2014** à **20:23**

bonjourrrnIl a un master en genie civil. et il est en situation irrégulière depuis un an.Je croyais que marié à une personne en situation régulière lui permettai de déposer sur le circulaire valls.rnrnMerci

Par **ninokilitauri**, le **07/01/2014** à **09:15**

Nous remplissons toutes ces conditions de vie commune et de présence en France de 5 ans.Nous avons un bébé de 1 ans et en plus de tout ça il aune promesse d'embauche.

Par **ninokilitauri**, le **07/01/2014** à **11:27**

non,il n'est plus valable depuis début janvier.

Par **sheryne77**, le **07/01/2014** à **17:05**

bonjourrnpourriez vous m expliquer comment se deroule le recours au trbunal administratifrncombien de temp entre l annulatin d oqtf et la reponse finale pour le sejourrnm merci àt ous

Par **momo71**, le **24/01/2014** à **23:19**

[fluo]bonjour[/fluo]rnEn quoi consiste la loi Walls? Car je suis Algérien en France depuis 2009 donc 5 ans en avril en situation irrégulière puis je solliciter une demande par rapport à cette loi?rn[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **aguesseau**, le **25/01/2014** à **09:52**

bjr,rnce n'est pas une loi valls mais une simple circulaire qui ne modifie pas les règles relatives au séjour des étrangers en france mais demande de prêter une meilleure attention aux

demandes de titre de séjour. rnà priori selon le peu de renseignements que vous donnez, impossible de répondre à votre question. rncdt

Par **momo71**, le **25/01/2014** à **21:29**

bonsoir rnmerci pour votre réponse rnétant que je suis en france depuis 5 ans et je suis en couple avec ma copine francaise depuis un an et demi est ce que j'aurai une chance d etre régulier rnmerci beaucouprnbonne soirée